



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.07 : Autorisation donnée au maire de signer le marché de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux

L'an deux mille vingt-six, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 27/01/2026

Date d'affichage : 27/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations données : 6

Absents non représentés : 3

Nombre de votants : 25

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Jocelyne DOMINIQUE, Christiane DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Laetitia ROSA DA COSTA, Éric GESBERT, Fabrice PÉCOU, Carole CHAPON, Sébastien MARTINEZ, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Eric BEARZATTO, Guillaume GIRAUD.

Avaient donné pouvoir :

Anne CHANTRAINE pouvoir à Danielle GEREZ, Bernard BALESTIE pouvoir à Martine LALAUZE, Christine BAUDOIN pouvoir à Christiane DOMINIQUE, Fabrice BLANCHARD pouvoir à Laetitia ROSA DA COSTA, Patrick BIANCHI pouvoir à Michel WEILL, Laurent FERLET pouvoir à Ludovic PICARD

Absents non représentés :

Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Bertrand DUPRÉ

Secrétaire de séance : Martine LALAUZE

La Commune de Brindas a lancé et publié une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) le 4 décembre 2025 pour le renouvellement de son marché de fourniture de gaz. La date limite de remise des offres a été fixée au 12 janvier 2026.

La Commission d'Appel d'offre s'est réunie le 19 janvier 2026 afin d'étudier les offres et de proposer l'attribution de ce marché.

À l'issue de cette commission et compte tenu de l'analyse réalisée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est proposé d'attribuer le marché de fourniture de gaz naturel à la société EDF - ÉLECTRICITÉ DE FRANCE pour la durée du marché du 01/04/2026 au 31/12/2028.

Le montant total du lot 1 « fourniture de gaz naturel » pour la durée du marché est de 212 346,03 € HT soit 254 815,24 € TTC.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal



VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et du Maire sous le contrôle du Conseil Municipal ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 relatif à la procédure des marchés en procédure formalisée ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'appel d'offre du 19 janvier 2026 ;

DÉLIBÈRE

- ARTICLE UN : AUTORISE M. le Maire à signer le marché de fourniture de gaz naturel avec l'entreprise EDF et aux montants figurants ci-dessus, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre du 19 janvier 2026, ainsi que tout acte y afférent ;
- ARTICLE DEUX : DIT que les sommes mentionnées sont inscrites au budget de la Commune.

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 05/02/2026

Et affiché le 05/02/2026

Le secrétaire,

Martine LALAUZE



Brindas le 05/02/2026

Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.